



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

**Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi**
Unité Territoriale
des Bouches du RHÔNE
POLE 3 E

**Mission Insertion et
Développement de
l'Emploi**

**Service Développement de
l'Emploi**

**Affaire suivie par
colette Grando**
Téléphone 04 91 57 97 49
Télécopie 04 91 57 96 45
E-mail :
colette.grando@direccte.gouv.fr

Le Préfet des Bouches du Rhône

à

Monsieur Edouard NADDEO
Président Directeur Général de la Société
SUD ENGRAIS DISTRIBUTION
Zone Portuaire des Segonnaux

13200 - ARLES

Réf/ CG/16/2015

Marseille le 2 juin 2015

Objet : Agrément Entreprise solidaire

Monsieur,

Comme suite à votre demande reçue le 26 février 2015, je vous prie de trouver ci-joint la décision accordant agrément à la SUD ENGRAIS DISTRIBUTION sise Zone Portuaire des Segonnaux 13200 – ARLES.

Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité de l'entreprise solidaire au regard de l'article L 3332-17-1 du code du Travail, le renouvellement du présent agrément est accordé à la Société pour une durée de : 5 ans

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Chargée de Mission
Service Développement de l'Emploi


Colette GRANDO

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône
55, Boulevard Périer - 13415 Marseille cedex 20
Standard : 04 91 57 96 00 - Télécopie : 04 91 53 78 95
Services d'informations du public : Travail Info service 0821 347 347 (0,12€/mn)
internet : www.travail-solidarite.gouv.fr – www.economie.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de l'Emploi
Provence Alpes Côte d'Azur

DECISION D'AGREMENT « Entreprise Solidaire »

Le Préfet

De la Région Provence Alpes Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Unité territoriale
des Bouches-du-Rhône

POLE 3E
Mission Insertion et
Développement de l'Emploi

Service Développement de
l'Emploi
Affaire suivie par : Colette Grando
Courriel :
Colette.grando@direccte.gouv.fr
Téléphone. : 04.91.57.97.49
Télécopie : 04.91.53.78.95

Vu la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,

Vu les articles L 3332-17-1 et R 3332-21-3 du code du Travail,

Vu le décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires régies par l'article L 3332-17-1 du Code du Travail,

Vu l'arrêté n° 2013189-0027 signé par le Préfet le 8 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur Michel BENTOUNSI, responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la Direccte PACA,

Vu la demande de renouvellement d'agrément au titre d'entreprise solidaire présentée le 26 février 2015 par Monsieur Edouard NADDEO, Président Directeur Général de la Société Anonyme SUD ENGRAIS DISTRIBUTION sise Zone Portuaire des Segonnaux - 13200- Arles,

DECIDE

Que

La Société Anonyme SUD ENGRAIS DISTRIBUTION
Sise : Zone Portuaire des Ségonnaux – 13200 - ARLES
N° Siret : 300 286 481 00027
Code NAF : 2015Z

Est agréée en qualité d'entreprise solidaire au sens de l'article L 3332-17-1 du code du Travail et en application des dispositions de l'article R3332-21-3 – 1^{er} alinéa du code du Travail.

Cet agrément est renouvelé pour une durée de **5 ans** à compter du 9 Décembre 2014. Il peut être retiré dès lors que les conditions d'attribution de cet agrément ne seraient plus remplies.

Fait à Marseille, le 29 mai 2015
Pour le Préfet et par délégation,
Le Responsable de l'Unité Territoriale
des Bouches du Rhône de la DIRECCTE PACA


Michel BENTOUNSI